

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 14 septembre 2011 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Jacques Riopel, préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Jean-Pierre Naud	Maire	Berry
M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
M.	Michel Larouche	Représentant	La Corne
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	François Lemieux	Maire	Landrienne (20h05)
M.	Rémi Gilbert	Maire	Launay
Mme.	Huguette Saucier	Mairesse	Preissac
Mme.	Gaby Chiasson	Mairesse	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Luc Pomerleau	Maire	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Martin Roch	Maire	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
M.	Ghislain Nadeau	Maire	Trécesson

Ainsi que :

M.	Michel Roy	Directeur général.
Mme.	Doris Jubinville	Directrice générale adjointe.
M.	Normand Grenier	Directeur du Service d'Aménagement.

Est absente :

Mme.	Lyna Boulé	Représentante	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)
------	------------	---------------	---------------------------

084-09-2011

ORDRE DU JOUR :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, et unanimement résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Prière.
2. Appel nominal :
3. Ordre du jour.
4. Procès-verbaux :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 8 juin 2011.
 - 4.2 Suivi du Comité Administratif du 28 juin 2011.
 - 4.3 Suivi du Comité Administratif du 7 septembre 2011.
5. Période réservée à l'assistance (5 minutes par intervention).
6. Correspondance.
7. Administration :
 - 7.1 Règlement # 117 modifiant le règlement # 111 « Fixant la rémunération des membres de l'Assemblée Générale, des membres du Comité Administratif, du préfet et du préfet suppléant » - Adoption.
8. CLD Abitibi :
 - 8.1 Bulletin trimestriel avril, mai et juin 2011.
 - 8.2 Bulletin Rural – Eau Courant – Septembre 2011.
 - 8.3 Max Mobilité – Rapport annuel.
9. Municipalités :
10. TNO :
 - 10.1 Contrats pour l'entretien des chemins d'hiver :
 - 10.1.1 TNO Lac-Chicobi (Guyenne).
 - 10.1.2 TNO Lac-Despinassy.
11. Sécurité Incendie :
 - 11.1. Modification au règlement # #107 « Schéma de couverture de risques en sécurité incendie » - Avis de motion.
12. Aménagement :
 - 12.1 Guide pour le plan d'urbanisme et modèles de règlement d'urbanisme – Facturation.
 - 12.2 Protection des aquifères granulaires.
 - 12.3 Gestion des matières résiduelles :
 - 12.3.1 Bilan de la cueillette des technologies de l'information et des communications.
 - 12.3.2 Cueillette de données – Modèle de résolution.
 - 12.3.3 Plate-forme de compostage :
 - 12.3.3.1 Suivi et échéancier.
 - 12.3.3.2 Gestion – Comité d'analyse.
 - 12.4 Demande à portée collective – Suivi.
13. Service Forêt :
 - 13.1 Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II – Projets.
 - 13.2 Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux – États financiers au 31 mars 2011.
14. Service d'Évaluation :

15. Autres sujets :
 - 15.1 Contrat de diversification et de développement :
 - 15.1.1 Comité de relance et de diversification du Secteur des Coteaux – Rapport d’activités 2010-2011.
 - 15.1.2 Répartition de l’enveloppe budgétaire.
 - 15.2 Programme d’infrastructure Québec-Municipalités (PIQM – Volet 3).
 - 15.3 Fédération Québécoise des Municipalités – Loi 14 « Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable » - La place des municipalités – Demande d’appui.
 - 15.4 Ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation – Comité régional d’évaluation du Programme pilote d’appui à la multifonctionnalité de l’agriculture – Représentants.
 - 15.6 Visites du poste de la Sûreté du Québec et des locaux du Ministère des Transports.
 - 15.7 Hydro Québec – Délai de raccordement électrique.
16. Sujets de discussion sans prise de décision :
17. Informations :
 - 17.1 Fédération Québécoise des Municipalités :
 - 17.1.1 Bulletin Contact.
 - 17.1.2 Priorités du milieu municipal pour l’automne – Mines.
 - 17.2 Activités et représentations du préfet du 9 juin au 14 septembre 2011.
18. Levée de l’assemblée.

ADOPTÉE

085-09-2011 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L’ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 8 JUIN 2011 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rémi Gilbert, appuyé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson et unanimement résolu d’adopter le procès-verbal du 8 juin 2011.

ADOPTÉE

SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 28 JUIN 2011 :

Les maires ont reçu par courrier, le procès-verbal de la rencontre du Comité Administratif du 28 juin 2011 et Monsieur Michel Roy, directeur général, répond à leurs questions.

SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 7 SEPTEMBRE 2011 :

Monsieur Michel Roy, directeur général, fait un compte-rendu de la rencontre du Comité Administratif du 7 septembre dernier et répond aux questionnements des maires.

PÉRIODE RÉSERVÉE À L’ASSISTANCE :

Personne ne souhaite s’exprimer.

CORRESPONDANCE :

CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UNE PRISE DE DÉCISION :

MRC de Papineau :

La MRC de Papineau souhaite un appui à sa résolution numéro 2011-05-106 par laquelle elle demande aux ministères de la Culture, des Communications et de la Condition Féminine, des Transports, des Affaires Municipales des Régions et de l’Occupation du Territoire et du Développement Durable, de l’Environnement et des Parcs de réduire leurs exigences quant à leur reddition de comptes respective afin de les adapter aux réalités et aux capacités des municipalités locales et qu’une réflexion soit réalisée sur le sujet avec les partenaires concernés dans le but de définir et de déterminer la reddition de comptes qui sera adaptée et répondra aux besoins de chacun.

MRC de Brome-Missisquoi :

Cette MRC souhaite que toutes les MRC appuient les recommandations des deux (2) unions municipales relativement à l’avant-projet de Loi sur l’aménagement durable du territoire et l’urbanisme soit de :

- Réaffirmer clairement que l’aménagement du territoire est un acte politique et qu’il relève de la mission fondamentale du Gouvernement, de la MRC et de la municipalité locale;
- Accorder une plus grande autonomie et une plus grande discrétion à la MRC et à la municipalité locale;
- Renforcer la MRC dans ses compétences en matière d’aménagement et de développement du territoire;
- Alléger l’examen de conformité des schémas d’aménagement et de développement aux orientations gouvernementales.

Il est également demandé :

- Que le MAMROT énonce clairement et limite la portée des orientations gouvernementales afin qu'elles soient de nature générale et permettent une plus grande autonomie municipale en matière d'aménagement et de développement du territoire;
- Que le Gouvernement donne aux MRC et aux municipalités locales plus de latitude pour aménager le territoire agricole afin de leur permettre de contribuer plus efficacement au développement durable de l'agriculture et à la vitalité des communautés rurales.

MRC de Maria-Chapdelaine :

Cette MRC souhaite un appui à sa résolution numéro 217-07-11 relativement aux demandes de redditions de comptes de plus en plus exigeantes de la part de différents ministères.

INVITATION :

Le Dispensaire de la Garde de La Corne Assemblée Générale annuelle M. Jacques Riopel, préfet.	Dimanche, le 18 septembre à 19h00 Dispensaire de la Garde de La Corne
---	--

CORRESPONDANCE PRÉSENTÉE À TITRE D'INFORMATION :

Accusés réception:

2011-06-17	Fédération Québécoise des Municipalités	Résolution # 072-06-2011 Rendez-vous de la forêt privée 2011 – Financement des plans d'aménagement forestier réalisés dans le cadre du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées.
2011-06-21	Union des Municipalités du Québec	Résolution # 073-06-2011 Adoption d'une véritable politique de décentralisation au Québec.
2011-07-05	Fédération Québécoise des Municipalités	
2011-07-21	Fédération Québécoise des Municipalités	Résolution # 063-05-2011 Ministère des Transports – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Demande d'extension de délai.

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue :

Le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue donne suite à notre résolution numéro 065-05-2011 par laquelle nous lui demandions d'analyser la possibilité de donner la formation menant à une attestation d'études collégiales en prévention incendie. Le Cégep est actuellement en démarche auprès du collège Montmorency pour voir les conditions d'utilisation de leur programme et la faisabilité du projet dès janvier 2012.

Conférence Régionale des Élus de l'Abitibi-Témiscamingue :

Suite à la signature du Protocole de délégation signé entre la CRÉ et la MRC relativement au Volet II du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier pour l'exercice 2011-2012, nous avons reçu un chèque au montant de 275 640\$ correspondant à 60% du montant prévu soit 459 400\$.

086-09-2011

REDDITION DE COMPTES PLUS EXIGEANTE DE DIFFÉRENTS MINISTÈRES :

ATTENDU que lors de la réunion de la Table des directeurs généraux des municipalités locales tenue le 12 avril 2011, les membres ont discuté de la liste des redditions de comptes exigées par différents ministères, notamment, le Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition Féminine, le Ministère des Transports du Québec, le Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire ainsi que le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs;

ATTENDU que les membres de ladite Table ont prévu préparé un tableau comparatif des coûts engendrés pour les municipalités locales par lesdites redditions de comptes et qu'ils ont également envisagé de sensibiliser les représentants de l'Association des directeurs municipaux du Québec à cette réalité;

ATTENDU que les membres de la Table des directeurs généraux des municipalités locales sollicitent l'appui des MRC afin que celles-ci demandent aux ministères concernés de réduire leurs exigences respectives;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu d'appuyer les démarches initiées par les membres de la Table des directeurs généraux des municipalités locales et, par le fait même, de demander aux différents ministères de réduire leurs exigences quant à leur reddition de comptes respectives afin de les adapter aux réalités et aux capacités des municipalités locales et que de plus, une réflexion soit réalisée sur ce sujet avec les partenaires concernés dans le but de définir et de déterminer la reddition de comptes qui sera adaptée et répondra aux besoins de chacun.

ADOPTÉE

087-09-2011

LOI SUR L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET L'URBANISME :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson et unanimement résolu d'appuyer les recommandations des deux (2) unions municipales (UMQ et FQM) relativement à l'avant-projet de Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme soit de :

- Réaffirmer clairement que l'aménagement du territoire est un acte politique et qu'il relève de la mission fondamentale du Gouvernement, de la MRC et de la municipalité locale;
- Accorder une plus grande autonomie et une plus grande discrétion à la MRC et à la municipalité locale;
- Renforcer la MRC dans ses compétences en matière d'aménagement et de développement du territoire;
- Alléger l'examen de conformité des schémas d'aménagement et de développement aux orientations gouvernementales.

Il est également demandé :

- Que le MAMROT énonce clairement et limite la portée des orientations gouvernementales afin qu'elles soient de nature générale et permettent une plus grande autonomie municipale en matière d'aménagement et de développement du territoire;
- Que le Gouvernement donne aux MRC et aux municipalités locales plus de latitude pour aménager le territoire agricole afin de leur permettre de contribuer plus efficacement au développement durable de l'agriculture et à la vitalité des communautés rurales.

ADOPTÉE

088-09-2011

RÈGLEMENT NUMÉRO 117 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 111 « FIXANT LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, DES MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF, DU PRÉFET ET DU PRÉFET SUPPLÉANT » – ADOPTION :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Martin Roch, appuyé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson et unanimement résolu d'adopter le règlement numéro 117 modifiant le règlement numéro 111 « Fixant la rémunération des membres de l'Assemblée Générale, des membres du Comité Administratif, du préfet et du préfet suppléant.

ADOPTÉE

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI – PUBLICATIONS :

Les maires sont invités à prendre connaissance des publications suivantes en provenance du CLD Abitibi :

- Bulletin trimestriel avril, mai et juin 2011;
- Bulletin rural « Eau Courant », édition de septembre 2011.

089-09-2011 **MAX MOBILITÉ – RAPPORT ANNUEL 2008-2009-2010 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu d'adopter le rapport annuel (2008-2009-2010) de Max Mobilité et d'autoriser Monsieur Michel Roy, directeur général, à signer ledit rapport pour transmission au Ministère des Transports.

ADOPTÉE

090-09-2011 **TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE) – ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER POUR LA SAISON 2011-2012 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rémi Gilbert et unanimement résolu de renouveler le contrat pour l'entretien des chemins d'hiver du TNO Lac-Chicobi (Guyenne) pour la saison 2011-2012 avec l'entreprise « Coopérative de Travail de Guyenne » conformément à la soumission qui couvrait les saisons 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012. Ce contrat représente un montant de 37 809,09\$ plus taxes.

ADOPTÉE

091-09-2011 **TNO LAC-DESPINASSY – ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER POUR LA SAISON 2011-2012 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu de renouveler le contrat pour l'entretien des chemins d'hiver du TNO Lac-Despinassy pour la saison 2011-2012 avec l'entreprise « Robert Noël et Fils » conformément à la soumission qui couvrait les saisons 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012. Ce contrat représente un montant de 8 769,31\$ plus taxes.

ADOPTÉE

092-09-2011 **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 107 « SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE » – AVIS DE MOTION :**

Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, donne avis de motion de la présentation lors d'une séance ultérieure de ce Conseil d'un règlement visant à modifier le règlement numéro 107 « Schéma de couverture de risques en sécurité incendie ».

ADOPTÉE

GUIDE POUR PLAN D'URBANISME ET MODÈLES DE RÈGLEMENTS D'URBANISME – FACTURATION AUX MUNICIPALITÉS :

La facturation pour la confection d'un guide pour un plan d'urbanisme et de modèles de règlements d'urbanisme sera répartie sur la richesse foncière uniformisée des 16 municipalités rurales de la façon suivante :

Guide pour plan d'urbanisme :	Exercice financier 2011.
Modèles de règlements d'urbanisme :	Exercice financier 2012.

093-09-2011 **PROTECTION DES AQUIFÈRES GRANULAIRES (ESKERS) :**

ATTENDU qu'en mars 2010, l'Assemblée Nationale a adopté la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier qui a pour objectif la mise en place d'un nouveau régime forestier;

ATTENDU que le nouveau régime forestier modifie entre autres, les rôles et responsabilités des différents intervenants responsables de la planification forestière et que dorénavant, c'est au Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune (MRNF) que revient la responsabilité de la planification, soit la confection des plans d'aménagement forestier intégrés (PAFI);

ATTENDU que la planification forestière sera dorénavant élaborée en concertation avec les acteurs et les gestionnaires du milieu afin que soit mise en œuvre la gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT) et que pour ce faire, des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) ont été créées par territoire de MRC en Abitibi-Témiscamingue afin de tenir compte de l'historique et de l'expérience de concertation de la région;

ATTENDU que le mandat majeur de la TLGIRT est de concerter les multiples utilisateurs du territoire afin de pouvoir considérer leurs intérêts et leurs préoccupations pour la planification des activités d'aménagement du Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune et que la TLGIRT se doit de collaborer avec la Direction Régionale dudit ministère en vue de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégrés tactiques (PAFIT) et opérationnels (PAFIO);

ATTENDU que le Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune a décidé de procéder à la consultation publique afin de présenter le PAFIO 2013-2018 aux citoyens au printemps 2011;

ATTENDU qu'à la suite de la consultation publique des PAFIO 2013-2018 au printemps 2011, la TLGIRT de la MRC d'Abitibi a priorisé le dossier de la protection des aquifères granulaires connus; soit l'eau souterraine située dans les eskers et la moraine;

ATTENDU que le Comité technique de la TLGIRT de la MRC d'Abitibi suggère de bonifier l'Entente de protection en vigueur actuellement en tenant compte :

- Des limites des eskers et de la moraine inscrites au plan d'affectation du territoire public (PATP) et au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi (eskers et moraines de la Commission géologique du Canada modifiés par l'UQAT);
- Des résultats des recherches de l'UQAT portant sur les impacts des interventions forestières sur la qualité de l'eau souterraine et les autres études portant sur la protection de l'eau souterraine;
- Des modalités d'interventions spécifiques inscrites dans le plan général d'aménagement forestier de la convention d'aménagement de la municipalité de Saint-Mathieu-d'Harricana;
- Des modalités d'interventions spécifiques intervenues entre la municipalité de La Motte et le mandataire de l'unité d'aménagement 086-51 dans le cadre de l'élaboration du plan quinquennal d'aménagement forestier 2008-2013 et des plans annuels d'interventions forestières.

ATTENDU que le Comité technique se compose des représentants de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT), de la Société de l'eau souterraine Abitibi-Témiscamingue (SESAT), de l'industrie forestière, de la Fédération Québécoise des coopératives forestières (FQCQ), du Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune (MRNF), de la MRC d'Abitibi, des comités riverains et de l'Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie (OBVA);

ATTENDU qu'il est souhaitable que les modalités d'interventions forestières spécifiques soumises s'appliquent sur l'ensemble des eskers et de la moraine de la MRC d'Abitibi peut importe la superficie;

ATTENDU que le Comité technique de la TLGIRT recommande que les modalités d'interventions forestières spécifiques s'appliquent sur les parties de territoire de la MRC d'Abitibi identifiées esker ou moraine au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC et ayant une superficie minimale de 200 ha;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu de signifier à la Table locale de gestion intégrée des ressources (TLGIRT) de la MRC d'Abitibi propose de bonifier les modalités d'interventions forestières spécifiques décrites dans le document joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme mesures de protection des aquifères granulaires de la MRC d'Abitibi de la façon suivante :

- Les modalités d'interventions forestières spécifiques liées à l'environnement s'appliquent sur l'ensemble des eskers et de la moraine identifiés au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi peut importe leur superficie;
- Les modalités d'interventions forestières spécifiques liées aux opérations forestières décrites aux points 19 à 23 du document à l'étude s'appliquent sur les parties de territoire de la MRC d'Abitibi identifiées esker ou moraine au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi et ayant une superficie minimale de 200 ha.

ADOPTÉE

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – BILAN DE LA CUEILLETTE 2011 DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS :

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement, présente aux maires le bilan de la cueillette 2011 des technologies de l'information et des communications lequel démontre les répartitions suivantes :

1. Selon le type de matériel récolté;
2. En fonction des municipalités;
3. Selon le nombre d'objets par habitant.

De plus, les précisions suivantes sont apportées :

- La location d'un entrepôt a permis de maximiser le transport puisqu'il a été possible de maximiser la hauteur des 32 palettes (6 pieds). Ainsi, seulement 2 voyages ont été requis pour 3 fois plus de matériel qu'en 2010, ce qui s'est traduit par une baisse des coûts de traitement de 0,17\$/kg;
- Contrairement à l'année dernière, les matières ont été traitées dans la région soit; à Rouyn-Noranda et dans une entreprise en démarrage de La Morandière;
- L'augmentation du nombre de jours de collecte a permis aux municipalités de recueillir des TIC lors de leur collecte printanière.

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – CUEILLETTE DE DONNÉES – MODÈLE DE RÉOLUTION :

Les maires sont invités à prendre connaissance d'un modèle de résolution à être adopté par toutes les municipalités visant à autoriser les fournisseurs de services de collecte, les entreprises de récupération, de valorisation, de réutilisation et de traitement des matières résiduelles à fournir les données sur les quantités et les tonnages des diverses matières collectées au Service d'Aménagement de la MRC d'Abitibi.

Ces données permettront au Service d'Aménagement d'établir la performance de l'ensemble des municipalités de la MRC et de confectionner le bilan annuel.

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – PLATEFORME DE COMPOSTAGE – SUIVI ET ÉCHÉANCIER :

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement, présente aux maires le plan de travail préliminaire des étapes à réaliser avant la mise en opération de la plateforme de compostage.

Ce plan de travail présente donc les étapes réalisées jusqu'à maintenant et celles à venir.

Toutefois, ce plan de travail demeure flexible et variable puisque chaque étape peut être prolongée selon les exigences des ministères, du personnel disponible à la MRC, des nouveaux mandats et selon les résultats des consultations auprès des municipalités.

094-09-2011 **PLATEFORME DE COMPOSTAGE – GESTION – COMITÉ D'ANALYSE :**

CONSIDÉRANT que lors de l'Assemblée Générale des maires du 13 avril 2011, il a été décidé de poursuivre les études et analyses pour l'aménagement d'une plateforme de compostage pour le traitement des matières organiques (résolution # 052-04-2011);

CONSIDÉRANT qu'un plan de travail préliminaire a été déposé à l'Assemblée Générale des maires du 8 juin 2011;

CONSIDÉRANT que certains promoteurs ont manifesté leur intérêt à gérer les opérations de la plateforme de compostage;

CONSIDÉRANT qu'une forme de partenariat pourrait contribuer à stabiliser les frais d'exploitation et les coûts chargés aux municipalités;

CONSIDÉRANT que durant la période estivale, le Service d'Aménagement a rencontré des promoteurs intéressés afin de regarder les formes de partenariat possibles concernant la gestion de la future plateforme de compostage;

CONSIDÉRANT que le Service d'Aménagement a demandé à certains promoteurs de lui soumettre par écrit les options potentielles de partenariat;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Administratif (résolution # CA-152-09-2011);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson et unanimement résolu :

- De former un Comité d'analyse pour étudier les options de partenariat et émettre une ou des recommandations à l'Assemblée Générale des maires concernant l'option à privilégier pour la gestion des opérations de la plateforme de compostage;
- De composer le Comité d'analyse de cinq (5) représentants de l'Assemblée Générale des maires dont trois (3) font partie du Comité Administratif :
 - M. Jacques Riopel, préfet;
 - M. René Martineau, maire de La Motte et préfet suppléant;
 - M. Maurice Godbout, maire de Saint-Dominique du-Rosaire;
 - M. Martin Roch, maire de Saint-Mathieu-d'Harricana;
 - M. François Lemieux, maire de Landrienne.
- Les membres du Comité recevront un montant de 100,00\$ par rencontre pour couvrir leur frais de déplacement.

ADOPTÉE

DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE – SUIVI :

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement, présente aux maires les étapes réalisées et à venir dans le cadre de la demande à portée collective.

Suite à l'entente verbale conclue le 29 juin dernier, le Service d'Aménagement a transmis à la Commission de protection du territoire et des activités agricoles (CPTAQ) les données nécessaires afin de mettre à jour la cartographie des ilots déstructurés, des secteurs de villégiature et la délimitation des affectations.

En août dernier, la CPTAQ a transmis les cartes à la MRC et à l'Union des producteurs agricoles (UPA). Le Service d'Aménagement a donc vérifié avec les municipalités la délimitation des ilots et des secteurs de villégiature.

Les prochaines étapes sont :

1. Rencontre avec l'aménagiste de l'UPA pour valider les cartes et les corrections à apporter;
2. Rencontre avec le représentant de la CPTAQ afin de transmettre nos demandes de correction;
3. Réception de l'orientation préliminaire;
4. Rédaction de l'entente entre la MRC et l'UPA;
5. Adoption par résolution de l'orientation préliminaire de la CPTAQ (une résolution pour chacune des municipalités et une pour la MRC);
6. Adoption de l'entente entre la MRC et l'UPA;
7. Réception de la décision de la CPTAQ;
8. Modification du schéma d'aménagement et de développement de la MRC;
9. Modification des plans et règlements d'urbanisme des municipalités;
10. Réception de l'attestation de conformité émise par la CPTAQ;
11. Entrée en vigueur de l'article 59.

PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER – VOLET II – PROJETS POUR L'EXERCICE 2011-2012 :

Les maires sont invités à prendre connaissance d'un document présentant les projets qui ont été acceptés par le Comité Administratif (résolution # 144-09-2011) dans le cadre du Volet II du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier pour l'exercice 2011-2012.

FONDS DE MISE EN VALEUR DES LOTS INTRAMUNICIPAUX – ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2011 :

Les maires sont invités à prendre connaissance des états financiers vérifiés du Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux au 31 mars 2011.

095-09-2011 **FÉLICITATIONS À MME. JOHANNE ROBICHAUD :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Martin Roch, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu d'adresser des félicitations à Madame Johanne Robichaud pour les efforts fournis tout au long de la formation devant la mener au titre d'évaluateur agréé ainsi que pour les excellents résultats obtenus.

ADOPTÉE

096-09-2011 **COMITÉ DE RELANCE ET DE DIVERSIFICATION DU SECTEUR DES COTEAUX – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2010-2011 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu d'adopter le rapport d'activités 2010-2011 du Comité de relance et de diversification du Secteur des Coteaux tel que recommandé par le Comité Administratif (résolution # CA-118-06-2011).

ADOPTÉE

097-09-2011 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - CONTRAT DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE 2011-2012 ENTRE LES COMITÉS DE RELANCE ET DE DIVERSIFICATION :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu que l'enveloppe budgétaire 2011-2012 (125 000,00\$) du Fonds de soutien aux territoires en difficulté soit répartie entre les comités de relance et de diversification de la façon suivante :

Comité de Launay et TNO Lac-Chicobi (Guyenne)	1/3
Comité de Champneuf, La Morandière, Rochebaucout et TNO Lac-Despinassy	1/3
Comité de Barraute	1/3

ADOPTÉE

PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS (PIQM) VOLET 3 :

Les maires ont reçu la documentation leur permettant de prendre connaissance du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) Volet 3. Le Volet 3 s'adresse aux MRC afin de doter ces dernières d'une aide financière leur permettant de rembourser (en partie) les salaires et avantage sociaux de professionnels et de techniciens pour la réalisation de mandats d'expertises techniques au bénéfice des municipalités de leur territoire.

La municipalité de Saint-Mathieu-d'Harricana a d'ailleurs adressée une demande écrite à la MRC afin que cette dernière fasse une réflexion sur la possibilité d'offrir un support technique (ingénieur, arpenteur, etc.) aux municipalités dans le cadre de l'application du règlement sur le traitement et l'évacuation des eaux usées des résidences isolées Q.2, r.22 (autrefois Q.1, r.8) en offrant un prix de groupe ou en embauchant un spécialiste.

L'objectif de la démarche vise à offrir aux citoyens un service moins dispendieux pour la caractérisation du sol et leur permettre de se conformer aux règlements provinciaux sur l'environnement d'autant plus que depuis quelque temps, la hausse des prix et des exigences des spécialistes sont devenus économiquement inacceptables pour les citoyens.

La discussion fait ressortir la problématique de la disponibilité de personnel qualifié et que pour répondre aux exigences du Volet 3 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) la MRC devrait se doter soit d'un technicien ou d'un ingénieur permanent au service des municipalités.

Dans un premier temps, le Service d'Aménagement fera des vérifications auprès de certains professionnels à la retraite afin de trouver des pistes de solution.

098-09-2011

LA PLACE DES MUNICIPALITÉS DANS LA « LOI SUR LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES MINÉRALES DANS LE RESPECT DES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE » :

ATTENDU que le 12 mai dernier, Monsieur Serge Simard, ministre délégué aux Ressources Naturelles et à la Faune, a déposé à l'Assemblée Nationale le projet de loi n° 14, Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable, lequel fait suite au projet de loi n° 79 dont l'étude a été interrompue l'automne dernier afin de procéder à des modifications;

ATTENDU que les préoccupations les plus souvent soulevées par les municipalités au cours des dernières années portent sur la prépondérance des activités minières sur les autres usages du territoire et à l'absence des redevances au niveau local;

ATTENDU que le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la Fédération Québécoise des Municipalités sans pour autant abolir la préséance du développement minier sur l'aménagement du territoire

ATTENDU que la Fédération Québécoise des Municipalités a présenté un mémoire en Commission parlementaire sur l'agriculture, les pêcheries, l'énergie et les ressources naturelles, le 23 août 2011;

ATTENDU que dans son mémoire, la Fédération Québécoise des Municipalités demande notamment au Gouvernement du Québec :

- De retirer l'article 327 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme;
- De respecter l'autonomie municipale et de donner la latitude et la souplesse dans la mécanique d'identification des zones à restreindre ou à interdire, notamment les parcs nationaux ou régionaux pour éviter les conflits avec d'autres utilisations du territoire municipal non urbanisé;
- Que la MRC où le titre minier est circonscrit siège d'office au sein du comité de suivi de toute nouvelle mine sur son territoire;
- Qu'il s'assure d'obtenir le maximum de redevances sur l'exploration et l'exploitation des substances minérales grâce à la mise en place d'un régime basé sur les cinq (5) grands principes qu'elle propose, à l'image du modèle déjà établi dans le cadre de l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités 2007-2013, ajusté en fonction des particularités de la filière;
- Qu'un chantier de travail particulier soit dès maintenant mis en place afin de convenir du modèle de redevances approprié qui devrait être inclus dans la Loi sur les mines;
- D'inclure une disposition dans la Loi sur les mines qui donnerait la possibilité au ministre d'exiger que le traitement de la matière première se fasse au Québec, lors de la conclusion d'un bail minier;
- De développer une stratégie permettant l'émergence de filières de transformation et la production de produits à valeur ajoutée provenant des substances minérales au Québec.

ATTENDU que lors de la réunion de son Conseil d'Administration du 25 août 2011, les administrateurs ont décidé de mobiliser les membres de la Fédération Québécoise des Municipalités sur ces enjeux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Martin Roch, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat et unanimement résolu d'appuyer les revendications de la Fédération Québécoise des Municipalités concernant le projet de loi n° 14, «Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable »;

ADOPTÉE

099-09-2011

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION – COMITÉ RÉGIONAL D'ÉVALUATION DU PROGRAMME PILOTE D'APPUI À LA MULTIFONCTIONNALITÉ DE L'AGRICULTURE – REPRÉSENTANTE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux et unanimement résolu de déléguer Madame Alice Chagnon, conseillère en développement des entreprises agroalimentaires au Centre Local de Développement Abitibi, pour représenter la MRC d'Abitibi sur le Comité régional d'évaluation du Programme pilote d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture.

ADOPTÉE

VISITES DU POSTE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC ET DES BUREAUX DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS :

Le 26 octobre prochain, des visites du poste de la Sûreté du Québec ainsi que des nouveaux locaux du Ministère des Transports sont organisés et Monsieur Michel Roy, directeur général, s'enquiert auprès des maires de leur intérêt à faire ces visites.

Les maires ayant manifesté leur intérêt, Monsieur Roy fera le nécessaires auprès des autorisés concernées.

100-09-2011

HYDRO QUÉBEC – DÉLAI POUR LE RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE :

ATTENDU que les municipalités reçoivent de plus en plus de plaintes de propriétaires et de promoteurs relativement au délai excessif (6 mois à un an) pour le raccordement électrique de bâtiment;

ATTENDU que ces délais occasionnent des problématiques majeures aux propriétaires notamment pour le chauffage des bâtiments qui doivent alors utiliser des génératrices pour pourvoir à l'électricité déficiente;

ATTENDU que les délais imposés par Hydro Québec nuisent au développement des municipalités;

ATTENDU que la Société d'État devrait se considérer comme un partenaire des municipalités dans le développement des régions et des municipalités;

ATTENDU que cette situation est intenable et doit être dénoncée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Martin Roch et unanimement résolu de demander à Hydro Québec de reconsidérer son fonctionnement afin de remédier aux délais excessifs pour le raccordement électrique de bâtiment.

ADOPTÉE

INFORMATIONS :

Les maires sont invités à prendre connaissance des documents d'information suivants :

- Fédération Québécoise des Municipalités :
 - Bulletin Contact.
 - Priorités du milieu municipal pour l'automne.
- Activités et représentations du préfet du 9 juin au 14 septembre 2011.

101-09-2011 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Martin Roch, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 22h15.

ADOPTÉE

Jacques Riopel,
Préfet.

Michel Roy,
Directeur général.